



Christel ROUZAUD

Formatrice et psychopraticienne certifiée en maïeusthésie

Contrat de Formation

(Conclut en application de l'article L.6353-3 du code du travail)

L'art de communiquer

Du au

Entre les soussignés:

Formatrice Christel ROUZAUD

Et

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Email

Pour être valide, ce contrat doit être accompagné du bon d'inscription complété, ainsi que du règlement intérieur signé..

Article 1er: Intitulé du stage

En exécution du présent contrat, la formatrice s'engage à organiser l'action de formation intitulée: **L'art de communiquer**

Article 2: Nature et caractéristique de l'action de formation

Type de formation: L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L6353-1 du code du travail.

Objectif: accéder aux objectifs ci- dessous

- Améliorer leur **qualité de communication et d'écoute**
- Ajuster leur **posture d'ouverture** à l'autre,
- Être mieux à même d'**accueillir autrui** quel que soit ce qu'il partage,
- Mieux comprendre ce qu'est l'**assertivité** (affirmation de soi et respect d'autrui) et améliorer cette qualité en eux et/ou au sein de leur équipe professionnelle,
- Être plus en capacité de **faire face aux communications difficiles sans être vulnérable**,

Certificat: À l'issue de la formation le stagiaire recevra un certificat.

Programme: Le programme figure en annexe de ce contrat.

Article 3: Niveau de connaissance préalable nécessaire

Aucun prérequis n'est demandé.

Article 4: Organisation de l'action de formation

Dates: 2 journées en 1 module du au

Horaires: 9h15- 17h30 14,00 heures

Lieu: Bordeaux

Nombre de participants possible: 12 maximum

Moyens pédagogiques: exposé théorique, travail pratique, mises en situation.

Références de la formatrice: formatrice et psychopraticienne certifiée en maïeuthésie (depuis 2019), Conseillère en Economie Sociale et Familiale (depuis 2011)

Article 5: Délais de rétractation

Le stagiaire dispose de 10 jours pour se rétracter à compter de la date de la signature de ce contrat. Il doit alors en informer la formatrice par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. D'autre part, **un contrat non retourné signé par le stagiaire dans les 7 jours suivant sa réception désengage la formatrice qui peut alors utiliser la place disponible pour un autre participant .** (retour signé dans les 7 jours maximum- l'acompte n'est envoyé que 10 jours plus tard)

Article 6: Prix et paiement

Pour les 2 jours 180,00€ net et exonéré de TVA.

Modalités de règlement:

- Versement de 60€ d'arrhes 10 jours après la date où le stagiaire signe ce contrat.
- Règlement du solde le 1er jour de la formation sur facture

Article 7: Annulation, interruption du stage

Si annulation de la formation du fait de la formatrice (par exemple pour cause de nombre de stagiaire insuffisant), les sommes versées seront intégralement restituées.

Si abandon par stagiaire sans motif de force majeure dûment reconnu, la formation est due entièrement.

Si abandon de la formation par le stagiaire pour motif de force majeure dûment reconnu, seules les journées effectuées restent dues.

En cas de différend, si aucun arrangement à l'amiable est trouvé le tribunal de Bordeaux sera le seul compétent pour régler le litige

Stagiaire

Date et signature avec "lu et approuvé"

Fait en double exemplaire à Bordeaux

**Formatrice
Christel Rouzaud**